



Saint Martin de Gurson

Compte-rendu du conseil municipal du 05 juin 2026

La réunion a débuté à 17 heures 30 sous la présidence du Maire, Marc GRANDY

Présents : MM. GRANDY Marc- MARTAUX Nelly - BONNEAU Didier - CAFFARELLI Célia
JACQUELIN Yves - ACHOUR LAROUSSARIE Lyvia - DOREMUS Nicolas - VILLOT Francis -
FONTAINE Thierry - LHERAUD QUENTIN Catherine - BIANCHINI Bruno

Procurations : CARRIERE Alain à JACQUELIN Yves - HIMPE Rachel à GRANDY Marc -
MAZEAU Jennifer à ACHOUR Lyvia

Absent : TURAM ULIEN Anaïs

Ordres du jour :

- ✓ Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral
- ✓ Décision Modificative BP 41100 cession d'immobilisation
- ✓ Mise en place du mode de règlement par prélèvement
- ✓ Mise à jour du correspondant défense
- ✓ Désignation d'un délégué élu au CNAS
- ✓ Questions et informations diverses :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Yves JACQUELIN est nommé secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 23 avril 2026

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : Elections des délégués au sein du collège électoral

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants,

Composition du bureau :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Messieurs Francis VILLOT et Yves JACQUELIN
- Mesdames Nelly MARTAUX et Célia CAFFARELLI

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués :

Candidatures enregistrées : 4

Délégués : M. GRANDY Marc ; M. BONNEAU Didier ; MME MARTAUX Nelly ; M. FONTAINE Thierry

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Ont obtenus :
- M. GRANDY Marc : 12
- M. BONNEAU Didier : 13
- Mme MARTAUX Nelly : 14
- M. FONTAINE Thierry : 3

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales : M. GRANDY Marc ; M. BONNEAU Didier ; MME MARTAUX Nelly

Election des suppléants :

Candidatures enregistrées : 3

Suppléants : M. VILLOT Francis ; M. FONTAINE Thierry ; M. DOREMUS Nicolas

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- Ont obtenus :
- M. VILLOT Francis : 14
- M. FONTAINE Thierry : 14
- M. DOREMUS Nicolas : 14
-

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Délibération n° 2 : Budget primitif : Décision modificative

La M57 ne prévoyant pas l'usage du compte 775 (cessions d'immobilisations) au budget primitif mais :

- que des crédits ont été prévus et votés pour un montant de 2 500 €,
- que des ajustements sont rendus nécessaires en cours d'exécution budgétaire à la demande du SGC et doivent faire l'objet d'une DM,
- que le compte 775 est supprimé du budget et qu'àfin de respecter l'équilibre des dépenses et des recettes, les comptes suivants seront mouvementés :

Imputation	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
775		- 2500 €
615221	- 2 500 €	

Délibération n° 3 : Mise en place du mode de règlement par prélèvement

Vu la nécessité de moderniser les moyens de paiement proposés aux usagers,
Considérant l'intérêt de faciliter les démarches administratives des usagers et de sécuriser les encaissements des recettes communale,

Le conseil municipal décide d'autoriser la mise en place du prélèvement automatique (SEPA) comme mode de règlement pour les services communaux suivants :

- Loyers - cantine - garderie

Délibération n° 4 : Correspondant « Défense »

Vu le rôle de relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté du correspondant défense,

Vu le renouvellement des instances municipales, nécessitant la désignation de nouveaux représentants,

Il est proposé au conseil municipal de désigner, comme délégué de la commune :

- M. Alain CARRIERE

Délibération n° 5 : Désignation d'un délégué élu au CNAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DESIGNE comme déléguée Éluée au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Mme MARTAUX Nelly